



Emploi cdd puis cne et grossesse

Par **amandine21200_old**, le **14/08/2007** à **01:35**

bonjour, j'ai quelques petits doutes sur mon travail. Je suis agent d'accueil pour un cinema et mon employeur m'a fait signer un cdd jusqu'au 31 décembre 2007. en septembre nous nous installons dans un nouveau cinéma j'aurais pour poste "responsable de confiserie" d'après ces dire il voudrait me faire signer un cne ensuite. y'a t'il un delai entre le cdd et le cne? de plus est ce que mon employeur aurait le droit de me refaire signer un cne apres le 1er? Que se passerait-il si je tomberais enceinte pendant mon cne? mon employeur aurait -il le droit de ne plus me garder si mon delai de grossesse avait depasser le delai de mon cne? (c'est a dire si je devais accoucher apres les 2 ans) et quand est -il aussi si je devais etre enceinte lors de mon cdd? mon employeur a-t-il le droit de ne pas me reprendre apres la fin de mon cdd? je m'excuse de toutes ces questions mais cela me turlupine enormement. merci beaucoup d'y repondre